



PROGRAMME

BILAN DE COMPÉTENCES - ÉLAN

*NATURE DE L'ACTION (article L 6313-1 du Code du Travail)
Action de développement des compétences des salariés*

Le bilan de compétences est réalisé dans le respect du cadre légal défini par les **articles L.6313-10 à L.6313-12 du Code du travail**, garantissant **confidentialité** et **respect du consentement du bénéficiaire**.

Public concerné

Toute personne engagée dans la vie active (salarié, agent public, travailleur indépendant ou demandeur d'emploi) peut bénéficier d'un bilan de compétences.

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la prestation.

Objectifs pédagogiques

Un accompagnement court et dynamique pour clarifier un projet, impulser une évolution interne ou donner un "boost" à sa carrière. Ce bilan permet une remise en mouvement rapide en transformant une idée en un plan d'actions SMART (Simple, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, Temporel).

A l'issue du bilan de compétences, chaque stagiaire sera capable :

- Identifier et valoriser ses **compétences et ressources** inexploitées pour servir son évolution ;
- Confirmer la pertinence d'un projet professionnel pressenti au regard de ses **motivations et valeurs** ;
- Traduire ses réflexions **en actions concrètes grâce à un plan d'action opérationnel** en adéquation avec sa personnalité et les aspirations ;
- Renforcer sa confiance pour initier son changement professionnel.

Notre philosophie

- Etablir un **climat de confiance** indispensable entre vous et le consultant pour une réelle implication ;
- Vous **accompagner** dans vos questionnements et votre désir de remise en cause, d'évolution de changement ;
- Vous **aider** à vous positionner selon votre profil et vos appétences ;

Durée et rythme

14 heures en alternance d'entretiens individuels (12 heures de face à face) et 2 heures en séance guidée pour les enquêtes métiers et recherches documentaires.

Le bilan de compétences nécessite du travail personnel entre chaque rendez-vous. Il se déroule sur 6 à 8 semaines selon la disponibilité du bénéficiaire et le rythme défini d'un commun accord.

Chaque séance dure de 1 à 2h et alterne entretiens, analyses et travaux personnels.



Déroulement de la formation

Un **rendez-vous préalable** permet de

- Définir, analyser la nature du besoin,
- Informer la personne du déroulement du bilan ainsi que les outils utilisés pour l'amener à cheminer dans sa réflexion professionnelle.
- Informer sur les conditions du déroulement de l'accompagnement, sur les méthodes et techniques
- Finaliser le dossier d'inscription

Le bilan se déroule conformément au Code du travail, selon **trois phases obligatoires** :

- **Phase préliminaire** permet d'appréhender le contexte professionnel et personnel propre à la situation du bénéficiaire.
 - Analyse de la demande : exploration du projet déjà identifié et du contexte de la demande.
 - Définition des objectifs : clarification des attentes spécifiques liées à la validation de ce projet.
 - Contractualisation : définition conjointe des modalités de déroulement et du calendrier personnalisé sur 6 à 8 semaines.
- **Phase d'investigation** permet de confronter le projet identifié aux valeurs, intérêts et facteurs de motivation du bénéficiaire pour en confirmer l'alignement. À travers un inventaire précis des connaissances, savoir-faire et savoir-être, elle mesure l'adéquation entre le profil et les exigences du projet. Elle révèle les ressources inexploitées et sécurise le parcours en identifiant les compétences transférables essentielles à la réussite de cette nouvelle orientation.
 - **Audit des ressources** : inventaire des compétences, savoir-faire et aptitudes actuels pour mesurer l'écart avec le projet visé ;
 - **Vérification de l'alignement** : analyse des valeurs, intérêts et motivations pour confirmer que le projet est source d'épanouissement ;
 - **Identification des atouts** : repérage des compétences transférables immédiatement utilisables pour réussir la transition ;
 - Réalisation de tests d'intérêts, de personnalité et d'aptitudes naturelles ;
 - **Étude de faisabilité** : exploration des pistes d'évolution, des prérequis (formation, diplôme) et étude du marché cible.
- **Phase de conclusion**
 - **Validation du projet** : appropriation des résultats de l'investigation pour confirmer (ou ajuster) le choix professionnel ;
 - Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du projet professionnel (financements, formations, réseau).
 - Plan d'action SMART : élaboration d'une stratégie concrète et temporelle pour les mois à venir ;
 - Remise de la **synthèse personnelle écrite** (document confidentiel, remis exclusivement au bénéficiaire) ;
 - Planification **d'un entretien de suivi à 6 mois** pour faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation dispensée par un consultant certifié pour réaliser des bilans de compétences.

- Questionnaires et tests psychométriques validés scientifiquement,
- Outils et supports de réflexion : jeux de cartes, photolangage (explorama), arbres à bonhomme...
- Grilles d'analyse de compétences,
- Livret de travail personnalisé,
- Référentiels métiers (ROME, Onisep, France Travail),
- Accompagnement individuel personnalisé.



Coût

Base tarifaire pour 14h : 1 120 euros net de taxe. *TVA non applicable – article 261-4-4 du Code général des impôts.*

Un **devis personnalisé** est remis avant toute entrée en prestation.

Le bilan de compétences peut être **pris en charge totalement ou partiellement** selon la situation du candidat. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : le Bilan de Compétences est éligible à un financement via le CPF, directement sur la plateforme Mon Compte Formation.
Note : Une participation forfaitaire obligatoire de **103,20 euros** (ticket modérateur) est appliquée lors de l'inscription, sauf cas d'exonération (demandeurs d'emploi, abondement de l'employeur...).
- **Plan de développement des compétences** : l'employeur peut financer tout ou partie de la démarche dans le cadre de la formation professionnelle.
- **OPCO**
- **France Travail**
- **Financement personnel** : le candidat peut également financer sa démarche à titre individuel.

Modalités d'accès

- Un **entretien préalable gratuit et sans engagement** est proposé sous **48 heures** après la première prise de contact (téléphone, mail, site).
- Le **démarrage du bilan** intervient généralement sous **15 jours** après la validation du dossier administratif, du devis et du financement.
- **Formats possibles** :
 - **Présentiel** dans le nord Est Vendée et dans le Choletais ;
 - **Distanciel** via visioconférence sécurisée (Google meet).
- Le calendrier est personnalisé et établi en fonction des disponibilités du bénéficiaire.

Suivi et évaluation

- Questionnaire de positionnement pour recueillir les objectifs et le contexte de la demande de bilan de compétences
- Livret de travail personnalisé
- Questionnaire d'évaluation « à chaud »
- Questionnaire d'évaluation « à froid » à 6 mois
- Feuille d'émargement
- Délivrance d'une certification de réalisation de bilan de compétences.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Envol'Oriente s'engage à rendre ses prestations **accessibles à tous les publics**.

- Les locaux sont **conformes aux normes PMR**.
- En cas de besoins spécifiques, des aménagements pédagogiques ou organisationnels sont possibles (rythme, outils, communication adaptée, etc.).
- **Référente handicap** : Céline Debare pour étudier les solutions d'adaptation 06.74.32.38.41 cdebare@envol-orienté.fr
- Un entretien préalable permet d'identifier les besoins spécifiques et de mettre en place les adaptations nécessaires.



